



N° 35

DISETTE : Manque de ce qui est nécessaire à la
vie et, en particulier, manque de vivres, pénurie.

janvier 2018

Bonne année !

Les années se suivent et se ressemblent à la DGFIP : 1 650 postes disparaîtront au 1^{er} septembre 2018. Et la DISI Rhône Alpes Est Bourgogne n'échappe pas à ce triste fléau. Le nombre suppressions d'emplois au sein de notre direction créée en 2011 est porté à 63.

Et 8 rien que pour la 1^{ère} année de présidence d'Emmanuel MACRON.

Notre Direction corrigera cette erreur en rappelant qu'une de ses suppressions est au titre de la mise en place du Centre de Services Ressources Humaines (CSRH), un pôle de plus, indicateur de l'orientation de notre administration en matière de gestion humaine pour les prochaines années.

France Télécom a été régionalisé il y a quelques années : on connaît malheureusement le résultat et la disparition de ce service autrefois public.

Concernant les 8 disparitions de poste, elles concernent

- 1 cadre A+ à l'ESI de Lyon. Lors du CTL du 9 novembre 2016, la Direction a indiqué que les missions restaient les mêmes et les agents gardaient leur mission et leur siège. 4 mois plus tard, au CTL du 29 mars 2017, les représentants du personnel apprenaient qu'un poste de direction serait supprimé : le titulaire serait maintenu le cas échéant en surnombre sur le site. Les mouvements de mutation d'AFIPA n'annonçaient rien de bon. Confirmation avec les opérations sur les emplois au 1^{er} septembre 2018 : un poste de A+ disparaît. Il aurait pu être utile dans un autre ESI.

- 3 cadres B

Un poste d'administratif était vacant au siège de la DISI. Ca tombe bien, cette disparition est liée à un transfert d'activité dans le cadre de la mise en place des CSRH. Un bon conseil : après vous être absenté, regardez toujours si votre siège est encore à sa place. Qui va à la chasse...

Un emploi à la CID71 (résidence de Mâcon) disparaît. Dans ce service ô combien impacté par les départs à la retraite et les détachements, 3 chaises d'agents ont disparu au 1^{er} janvier 2018. Si un poste avait déjà été supprimé au 1^{er} septembre 2017, un deuxième le sera au 1^{er} septembre 2018. La Direction a eu la bonté de ne supprimer qu'un poste sur les 2 vacants avec les 2 départs à la retraite. Et de ne pas supprimer celui du collègue disparu à Châlon sur Saône en fin d'année. Dîtes moi quel âge ont les agents et je vous dirai quand le service disparaîtra...

Un emploi de B programmeur disparaît à l'ESI de MEYZIEU. Cette suppression est rendue possible par, je cite la DISI RAEB "l'arrivée à maturité des processus de fonctionnement de cet ESI".

Que faut-il comprendre derrière cette explication pour le moins étrange ? Y aurait-il un retraité et donc un poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2018 ? Les impressions ont-elles atteint leur limite en matière de quantité ou il est d'ores et déjà prévu de ralentir la cadence avec la suppression de tâches ?

- 4 cadres C

deux postes disparaîtront à la SIL de Dijon et à la SIL de Lyon.

L'arrivée du RIE (Réseau Interministériel de l'État) en est responsable d'après la Direction. Baisse d'activité ou départ en retraite ? Faites votre choix. En attendant, les SIL connaissent leur avenir : intégration au sein d'un service interministériel avec changement de statut informatique de la DGFIP et disparition du droit de grève puisque les agents dépendront du Ministère de l'intérieur

***/*

1 emploi de C dactylo a l'ESI de Grenoble est supprimé. Encore le syndrome du retraité qui s'en va et qui ne sera pas remplacé à n'en point douter. A moins que cette disparition soit rendue possible par l'arrivée à maturité des processus de fonctionnement de cet ESI !

1 emploi de C administratif est supprimé à l'ESI de Lyon. Notre ancien directeur nous avait pourtant affirmé au CTL du 9 novembre 2016 que les agents gardaient leur siège.

Et que dire de l'explication de la Direction, je cite "la technicité mise en œuvre dans les ESI conduit plutôt à réduire ce type d'emploi" ? Ne faudrait-il pas redéfinir la doctrine d'emplois des cadres C administratifs dans un ESI ? Le travail de cet agent va-t-il disparaître alors qu'il était prévu de garder les missions des uns et des autres avec la fusion des 2 ESI ? Ou alors, la retraite a encore frappé ?

Décidément, ces nouvelles suppressions d'emplois ne sont que la suite du démantèlement du service public dont nous ne sommes plus malheureusement aux prémices et qui s'est accéléré depuis le gouvernement Fillon et confirmé par les politiques menées successivement par les gouvernements Ayrault, Valls et Philippe.

Combien de temps la DGFIP résistera-t-elle ? Passera-elle le Cap 0222 ? Pas sûr qu'il soit de Bonne Espérance.

Et bonne santé !

Ce n'est pas tous les jours qu'on peut le faire. Alors profitons-en. La CGT Finances Publiques de la DISI vous adresse ses meilleurs vœux pour 2018. Que cette nouvelle année vous permette d'être simplement heureux dans votre vie personnelle et professionnelle, et ce sera déjà pas mal. On vous souhaite surtout d'être épargné par les petits tracasseries qui finissent parfois un moment ou un autre par devenir pesants.

Ce ne sont pas toutes les années qui commencent comme 2018 et il n'est pas possible de mesurer comme on est heureux. Le 17 janvier, le Premier Ministre annonçait la fin d'une histoire qui dure depuis 50 ans : l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes plusieurs fois mis en sommeil, puis ressorti du placard sous l'impulsion d'un notable local voulant laisser son nom dans l'Histoire. Il le fera d'une autre manière, en devenant Premier Ministre, mais ne parviendra pas à mener son projet à terme. C'est ballot.

La faute à une opposition longue, constante, et surtout résolue. Tout au long du processus de déclaration d'utilité publique jusqu'au retrait définitif, les opposants n'ont jamais abandonné leur lutte, même quand les tribunaux rejetaient tous les recours, laissant la place libre aux bétonneurs.

Les grandes manœuvres policières, comme l'opération «Cesar», n'ont fait qu'attirer l'attention de l'opinion publique sur les ZAD, ces zones à défendre présentées alors comme des lieux de non-droit.

Cette lutte épique et soudain particulièrement violente est devenue un symbole provoquant dans le pays des soutiens et une solidarité nouvelle non seulement face à la brutalité policière, mais aussi parce que les enjeux économiques et environnementaux apparaissaient soudain loin d'être aussi clairs et incontestables que les promoteurs le clamaient. Cela rappelle plein de choses.

La mort de Rémi Fraisse dans des conditions peu limpides, en 2014 sur une autre ZAD dans le sud de la France, a fait vaciller les décideurs. La violence déployée et disproportionnée, renforce encore la détermination des opposants qui durcissent leur occupation des lieux et reconstruisent systématiquement ce que la police détruit.

On y découvre une organisation impressionnante de collectifs où toutes les décisions se prennent en assemblée générale. Nous sommes loin des sauvages décrits par la communication politique. Ils défendent un idéal, un mode de vie et le respect de l'environnement plus que des revendications personnelles avec une abnégation impressionnante.

La détermination des zadistes avec le soutien populaire a eu raison de ce projet faramineux, disproportionné et en contradiction avec les engagements environnementaux et climatiques. Comme auparavant, dans la lutte contre l'extension du camp militaire sur le plateau du Larzac, c'est bien la détermination qui a fait la différence. Qu'on se le dise...

Dans le monde du travail où de pareilles victoires sont devenues rarissimes, cela donne une belle bouffée d'oxygène. On va se réjouir et bien analyser cette campagne qui démontre bien que l'action légitime peut prendre le pas sur une action légale.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que chacun d'entre nous prenne mieux conscience des enjeux et des dangers, ce qui suppose renoncer un peu à l'indifférence aux autres que notre société individualiste sait si bien instiller en nous.

Comme bonne résolution, c'est pas mal.